



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

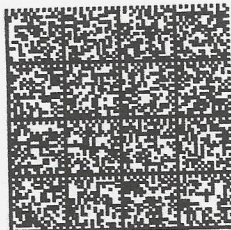
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 2025 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2026

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas
besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
la page d'accueil
d'impots.gouv.fr, rubrique
« Vérifier un avis d'impôt »*



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 3038684947452

Référence du document : 26 A1 3204298 26

Adresse d'imposition au 01/01/2026 :

1

17 RUE GERMAIN DE CHARMOY
89000 AUXERRE

Numéro FIP : 940 73 70 0177150889 3

Numéro d'ordre : 2

Date d'établissement : 07/05/2026

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace Finances publiques sur
impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et prise de RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

9 144,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2026 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Revenu fiscal de référence :

69 175

Nombre de parts :

1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2028 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>

Date de téléchargement : 15/06/2026

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires	76644			
Déduction 10% ou frais réels	- 7664			68980
Salaires, pensions, rentes nets	68980			
				68980
Revenu brut global				- 0
CSG déductible				68980
Revenu imposable	Taux	12,8%	Montant	195
Revenus au taux forfaitaire				
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				13798
Impôt proportionnel				+ 25
Impôt total avant crédits d'impôt			13823	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	25		25	- 25
IMPOT NET				13798
Total de l'impôt sur le revenu net				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2025 :				
IMPOT SUR LE REVENU				13798
Impôt sur le revenu 2025 dû ⁵³ :				- 4654
Retenue à la source prélevée en 2025 par vos verseurs de revenus :				9144
Solde d'impôt sur les revenus 2025 :				9144
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				69175
Revenu fiscal de référence ²⁵				
Informations indiquées pour mémoire				195
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2026, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2027 est de :		Déclar. 1		
Plafond total de 2024		4637		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023		0		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024		+ 0		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2025		+ 4637		
Plafond calculé sur les revenus de 2025		+ 6898		

Suite en page suivante >>>

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2026

= 11535

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2025 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

19,98%

Taux marginal d'imposition

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2025 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

30,00%